

**FEDERATION FRANCAISE DE SKI**  
COMITE REGIONAL DU MASSIF DES VOSGES  
24, avenue Aristide Briand  
68200 MULHOUSE  
Tél. 03 89 43 25 50  
Fax 03 89 32 14 32  
e-mail : CRMVSIEGE@aol.com

Mulhouse, le 24 avril 2006

Jean-Paul MARX  
Président du C.R.M.V.

aux

Présidents de Clubs  
Membres du Comité Directeur  
Présidents de Comités  
Départementaux (Membres de  
droit du Comité Directeur)

**Objet : RAPPEL ELECTION du COMITE DIRECTEUR du C.R.M.V.**

Mesdames, Messieurs,

Le mandat de l'actuel Comité Directeur du C.R.M.V. élu en 2002, expire à l'Assemblée Générale 2006.

Cette Assemblée Générale prévue le 3 JUIN 2006 à BUSSANG, aura donc à élire un nouveau Comité Directeur pour un mandat de 4 ans.

Les Membres sortants sont rééligibles. Tout licencié peut poser sa candidature.

Selon les Statuts et le Règlement Intérieur en vigueur, **toute candidature devra être adressée par l'intéressé(e), sous sa SIGNATURE, avec précision du NUMERO de LICENCE, au C.R.M.V. - 24, avenue Aristide Briand - 68200 MULHOUSE.**

Même chose pour les Membres sortants qui souhaitent renouveler leur candidature.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale vous sera communiqué avec le dossier. Il comportera l'élection de 24 Membres du Comité Directeur, suivie de l'élection du Président par la même Assemblée Générale. Les Présidents des Comités Départementaux sont Membres de Droit.

Dans l'attente,

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations sportives.

Pour le Président du C.R.M.V.  
Le Secrétaire Général  
Mathieu KLETHI

**N.B. Article 29 des Statuts "L'administration du Comité Régional est assurée par un Comité de**

- 24 Membres Elus
- des Présidents de Comités Départementaux, Membres de droit avec voix délibérative"

**Article 33 des Statuts : "Le Comité Directeur doit comprendre parmi ses Membres :**

- un médecin, un juge national ou délégué technique FFS
- une licenciée âgée de moins de vingt six ans
- un éducateur sportif, exerçant effectivement
- une féminine ) par tranche de 10 % de l'effectif féminin
- un corporatif ) ou corporatif par rapport à l'effectif total
- un(e) sportif(ive) de haut niveau, actuel ou qualifié tel depuis moins de dix ans."